



Révision d'un véhicule d'occasion : publicité mensongère ou mauva

Par **Guillaume C**, le **20/08/2010** à **10:53**

Bonjour,
J'ai acheté un véhicule d'occasion que j'ai trouvé sur un site internet. Il s'avère que celui-ci n'est pas à jour d'entretien. Aucune révision n'a été faite.
Je sais qu'un vendeur professionnel n'a pas obligation de faire une révision sur les véhicules qu'il vend.
Le truc c'est que sur le site web où était l'annonce, dans la présentation de l'entreprise, il est écrit : "Véhicules révisés avec contrôle technique".
Suis-je en droit de reprocher au vendeur une publicité mensongère ou une mauvaise information ?
Avait-il une obligation de me dire que le véhicule n'était pas révisé ?
De plus, dans la liste des options, figurait une alarme. Or, celle-ci ne fonctionne pas. Puis-je là aussi reprocher une publicité mensongère ou un défaut d'information ?
En vous remerciant par avance pour vos réponses.